



LE GOUVERNEUR

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N °AOIR/001/CAB/GVK/BLD/2024

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TRENTÉ ET UN (31) CENTRES DE SANTE, REPARTIS EN QUATRE (04) LOTS DISTINCTS

**Lot 2 : Sept (07) Centres de Santé à construire dans le District
du MONT-AMBA, répartis comme suit :**

- Deux (2) CS dans la commune de KISENSO ;
- Un (1) CS dans la commune de LEMBA ;
- Un (1) CS dans la commune de MATETE ;
- Un (1) CS dans la commune de LIMETE/KINGABWA ;
- Deux (2) CS dans la commune de NGABA.

1. L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois de juin, nous, membres de la Commission de Passation des Marchés Publics constituée à cette occasion, reconnaissons par le présent Procès-Verbal avoir procédé à l'analyse du rapport d'évaluation des offres de la Sous-commission d'analyses des offres du 05 juin 2025, relatif au Dossier d'Appel d'Offres International rappelé en exergue ;
2. Avons décidé, après débats et améliorations dudit rapport, d'attribuer provisoirement le marché N °AOIR/001/CAB/GVK/BLD/2024, Lot 2, à l'Entreprise MALCON Sarl pour un montant plafond de 2 336 683,55 USD TTC (*Deux millions trois cent trente-six mille six cent quatre-vingt-trois dollars américains et cinquante-cinq cents toutes taxes comprises*).
U *A* *2* *Am*

TABLEAU 1 : NOM DE L'ENTREPRISE, LOT + MONTANT

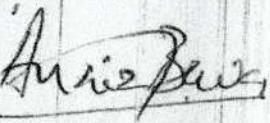
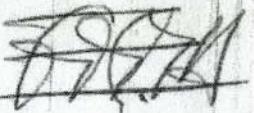
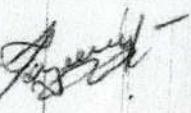
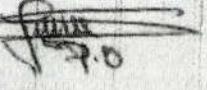
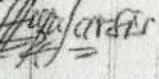
N°	ENTREPRISE	LOT + MONTANT	OBSERVATIONS
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT			
N° AOIR/001/CAB/GVK/BLD/2024			
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TREnte ET UN (31) CENTRES DE SANTE, REPARTIS EN QUATRE (04) LOTS DISTINCTS : Lot 2			
01	MALCON Sarl	Lot2 : 2 336 683,55 USD TTC	Attribué

3. La séance s'est déroulée conformément aux procédures définies dans :

- le Décret n° 23/12 du 03 mars 2023 portant Manuel de Procédures des marchés publics ;
- le Décret n° 10/21 du 02 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en sigle « ARMP » ;
- le Décret n° 10/27 du 28 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, DGCMp ;
- le Décret n° 10/32/2010 du 28 décembre 2010 portant organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, CGPMP ;
- le Décret n° 10/33 du 28 décembre 2010 fixant les modalités d'approbation des marchés publics et des délégations de service Public ;
- le Décret n° 10/34 du 28 décembre 2010 fixant les seuils de passation, de contrôle d'approbation des marchés publics, tel que modifié et complété à ce jour ;
- le Décret n° 18/001 du 12 janvier 2018 portant fixation du taux de la redevance de régulation des marchés publics et de délégation de service public.

4. En foi de quoi, il a été dressé le présent Procès-verbal au jour, mois et année dessus.

Pour la Commission de Passation des Marchés Publics de la Ville de Kinshasa :

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	FONCTION	SERVICE	SIGNATURE
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES « CPM »				
1	CANON LAROSE Jeannot	Président	Ministère Provincial de l'Education et nouvelle citoyenneté	
2	BEWA LUKOMBO Anaiah	Responsable des services administratifs et financiers de l'Autorité contractante	Cabinet du Gouverneur	
3	MOTUKE ANDOMA Godefroid	Responsable du service juridique de l'Autorité contractante	Cabinet du Gouverneur	
4	MAYAMA-Ma-BISANGAMANI Godefroid	Secrétaire Permanant	CGPMP / Min. Prov. Budget	
5	KABEYA MUANA KALALA Guy	Spécialiste en passation des marchés publics	Expert	
6	POBA MAYIMONA Jean-Serge	Représentant des Bourgmestres	Commune de LEMBA	
7	LUYUNGU TASI Tarsis	Délégué des services bénéficiaires	Commune de MASINA	
8	NTOKO DIVIN Divin	Expert Budgétaire	Cabinet du Gouverneur	
9	BENGALA BOMAY Albert	Président de la Sous-Commission d'analyse	Membre sans voix délibérative	